Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche

scientifique.

------Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de

promotion sociale

1080 Bruxelles , le 26 Jan 2012 Rue A. Lavallée, 1 02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO Administrateur délégué CPEONS

rue des Minimes 87-89 1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4863

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : ACTUALISATION DES TECHNIQUES DE BASE EN SOINS INFIRMIERS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE Classement :

PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence : 821300U34C1

804 Services aux personnes-SU:services paramédicaux Domaine :

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint

François-Gérard

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PE			AGOGIQUE			UNITE DE FORMATION				
1. La présente demande	e émane du	réseau :								
O (1) Communauté frai • (1) Provincial et com) Libre cor) Libre non	nfessionnel confessionn	el					
Identité du responsable p 2. Intitulé de l'unité de f		Administra	ateur délégue			signatui			2011	
Code de l'unité de forma 82 43 00			Domaine de	formation (4						
3. Finalités de l'unité de	formation	1	Reprises	en annexe i	n° 1	l de	1.	page	(2)	
4. Capacités préalables	requises :		Reprises	en annexe i	n° 2	2 de	1	page	(2)	
5. Classement de l'unite	=	on:	·					. •	` ,	
O (1) Enseignement second o (1) Enseignement super	lu degré :	O (1) tran O (1) infé e court		O (1) Ense	0	(1) qua (1) sup	érieur	•	long	
Pour le classemen		le formation d rieur	e l'enseigr	ement						
Proposition de classeme (1)	nt	Classement d	lu Conseil s	upérieur		de l'acco			il	
Technique	0	Technique		0	l					
Economique	0	Economique		0		ature du		lent du		
Paramédical	•	Paramédical			Cons	eil supér	neur: ≫√≀	NL		
Social	0	Social		0			14 -	11.1		
Pédagogique	0	Pédagogique		0		/		k.		
Agricole		Agricole			I	,				
6. Caractère occupation	nnei : O (1)	oui ● (1)) non							
7. Constitution des groupes ou regroupement :			Repris e	n annexe n°	;	3 de	1.	page	(2)	
8. Programme du (des) cours :			Repris e	n annexe n°		4 de	1	page	(2)	
9. Capacités terminale	s:		Reprises	en annexe	n° :	5 de	1	page	(2)	

Repris en annexe n°

6 de

(2)

page

DOCUMENT 8 bis

10. Chargé(s) de cours :

⁽¹⁾ Cocher la mention utile(2) A compléter(3) Réservé à l'Administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation (3) :	Domaine de formation (4):
821300U34C1	804

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Exercices des techniques infirmières de base	PP	Т	32
en médecine et chirurgie		•	
Autonomie		Р	8
Total des périodes			40

12. Réservé au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:
- b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 16.01.12

Signature:

J. LEONARD Inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard SZÓLZ Directeur général adjoint

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- > concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- > répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer et/ou d'actualiser sa pratique de techniques de soins infirmiers de base ou généraux, en tenant compte des principes de qualité (asepsie, hygiène, ergonomie, économie, respect du vécu du bénéficiaire, sécurité du bénéficiaire et autonomie du bénéficiaire) et en acquérant des capacités d'auto-évaluation de ses prestations techniques.

2. <u>CAPACITES PREALABLES REQUISES</u>

2.1. Capacités

Etre capable, dans les disciplines suivantes :

- > de décrire et d'expliciter en termes scientifiques et précis les maladies les plus courantes, d'en préciser les méthodes diagnostiques et les options thérapeutiques actuellement défendues dans les disciplines suivantes :
 - sémiologie,
 - éléments de pathologie générale,
 - · endocrinologie,
 - traumatologie, orthopédie et rhumatologie;
- de décrire le cheminement d'un médicament dans l'organisme et les facteurs qui l'influencent ;
- de décrire et expliquer les conséquences du vieillissement sur l'organisme et le vécu des individus;
- ➤ de donner des soins infirmiers de base à une personne adulte à l'hôpital ou en maison de repos pour personnes âgées en appliquant la démarche de soins infirmiers de manière opérationnelle;

Etre capable, face à des situations fictives :

- d'établir une démarche de soins infirmiers adaptée aux publics suivants : mère et nouveau-né ; enfants sains ; personnes âgées et / ou handicapées ;
- d'exécuter selon les principes de sécurité, d'hygiène et / ou d'asepsie, une ou plusieurs techniques de soins relatives aux contextes des soins infirmiers de base, du secourisme et soins d'urgence.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités de formation suivantes :

- « Bachelier en soins infirmiers : Sciences infirmières : principes et exercices didactiques II » n° de code 821305U34D2 ;
- « Bachelier en soins infirmiers : Sciences biomédicales II » nº de code 821306U34D2 ;
- « Stage: Bachelier en soins infirmiers: stage d'initiation » no de code 821318U34D2;

ou

Un des titres suivants:

- Brevet d'infirmier hospitalier ou Brevet d'infirmier hospitalier : orientation santé mentale et psychiatrie.
- Sage-femme.

- Infirmier(e) gradué(e) hospitalier(e).
- Bachelier en soins infirmiers.
- Infirmier(e) gradué(e) pédiatrique.
- Infirmier(e) gradué(e) social(e).
- Infirmier(e) gradué(e) en santé communautaire.
- Infirmier(e) gradué(e) en psychiatrie.
- Infirmier(e) gradué(e) en santé mentale.
- Accoucheuse.

OU

- Décision d'équivalence d'un titre étranger à l'un de ces titres.

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas douze étudiants.

4. PROGRAMME

En tenant de la démarche en soins et des principes de qualité (asepsie, hygiène, ergonomie, économie, respect du vécu du bénéficiaire, sécurité du bénéficiaire, autonomie du bénéficiaire) et en faisant appel aux compétences techniques déjà acquises dans les soins infirmiers de base, face à des situations pratiques de soins en salle de pratique professionnelle proposées par le chargé de cours, en disposant du matériel nécessaire, l'étudiant sera capable :

- > de parfaire ou d'actualiser la réalisation des techniques de soins infirmiers de base ou généraux telles que :
 - · dosage, dilution, débit, et les techniques d'injection,
 - bandages,
 - techniques des différents pansements simples,
 - prise de paramètres (pression artérielle, pouls, température, diurèse, pression veineuse centrale...),
 - placement d'un monitoring cardiaque et surveillance adéquate,
 - placement et surveillance d'un cathéter veineux périphérique,
 - · ponction veineuse sanguine,
 - soins de stomies,
 - ...;
- > d'adapter la réalisation des techniques aux données spécifiques du patient ;
- > de justifier les choix opérés ;
- d'auto-évaluer ses prestations techniques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite,

dans le respect des principes de qualité (asepsie, hygiène, ergonomie, économie, respect du vécu du bénéficiaire, sécurité du bénéficiaire, autonomie du bénéficiaire) et de la démarche en soins infirmiers, face à une situation pratique en salle de pratique professionnelle, en tenant compte des techniques envisagées dans le programme et proposée par le chargé de cours, en disposant du matériel nécessaire, l'étudiant sera capable :

- > de réaliser les actes techniques de soins infirmiers de base ou généraux nécessaires à la prise en charge globale du patient (en situation fictive);
- > d'auto-évaluer ses prestations techniques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- > la dextérité dans l'exécution des techniques de soins en salle de pratique professionnelle ;
- > le niveau de qualité de l'auto-évaluation.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.